

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DEAS

Numéro: 13.374

Date: 5 novembre 2013, 07h53

Type de proposition: Question

Auteur-e-s: François Konrad

Titre: Quel avenir pour les employé-e-s du Centre d'accueil de Perreux?

A l'occasion de la dernière session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a annoncé la décision imminente d'une reprise du Centre d'accueil de requérants d'asile de Perreux par la Confédération.

La confirmation est venue par la presse qui s'est faite l'écho de la signature d'une déclaration d'intention impliquant la Confédération (ODM), le canton et la commune de Boudry.

Le transfert va donc se faire au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- Ce qu'il adviendra des 13 employé-e-s? En effet, les propos du conseiller d'Etat dans la presse (*L'Express* du 18 octobre) laissent planer un doute quant à l'engagement du canton envers l'ensemble du personnel de Perreux. A cet égard:
 - L'Etat peut-il proposer d'autres postes aux employés de Perreux?
 - Est-ce que l'ODM s'est engagé à contribuer au réemploi du personnel?
 - Qui est "l'autre instance qui va gérer Perreux" dont parle l'article précité de *L'Express*? Pourra-t-elle reprendre tout ou partie des employé-e-s de Perreux?
- Les employé-e-s sont-ils au bénéfice d'un contrat de droit public ou de droit privé?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à renforcer les centres restants, afin que l'accueil des requérant-e-s puisse être assuré partout dans de bonnes conditions: encadrement suffisant pour garantir qualité d'accueil et sécurité pour toutes et tous.
- Que recouvrent les 2 millions d'économies escomptés du transfert de Perreux à la Confédération (*L'Express* du 31 octobre)?

Signataire-s

KONRAD	François
ZIEGLER	Daniel